



**PROCES VERBAL DE REUNION DU**  
**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE du 5 juillet 2018**

Le cinq juillet deux mille dix huit à 20h 30, le Conseil Municipal d'ALVIGNAC, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel des séances, en session ordinaire, sous la présidence de M. Alfred Mathieu TERLIZZI, Maire.

**PRESENTS** : MM. Alfred Mathieu TERLIZZI, Daniel LAGARRIGUE, Philippe KERNINON, Olivier FAURE, Karl CAMPDORAS-RAGON,

Mmes Séverine MARTIGNAC, Isabelle CÉPÈDE-LASCOSTE, Édith BRANCHE, Anne GIETHLEN, Isabelle LIVI,

**ABSENT(S)** : Anaël MARTIN, Alexa OSMONT, Edwige LAVAL, Jean-Luc LAMBERT,

**REPRESENTE (S)** : Jean-Michel CANCÈS (par Philippe KERNINON),

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Karl CAMPDORAS-RAGON,

**DATE DE CONVOCATION** : 29 juin 2018

Le compte rendu de la séance du 7 juin 2018 est adopté à l'unanimité.

### **INFORMATIONS GENERALES**

A. Terlizzi présente les différentes informations parvenues en Mairie :

- Information du PNR des Causses du Quercy sur l'édition 2018 du "Jour de la Nuit". La commune d'Alvignac renouvellera sa participation.
- plaquette d'information de la gendarmerie sur la fraude aux cartes bancaires
- présentation du panneau d'information invitant les usagers des commerces à couper le moteur de leur véhicule quelque soit le temps de stationnement

### **RAPPORT DES COMMISSIONS ET DES GROUPES DE TRAVAIL**

#### D. Lagarrigue :

Les agents ont passé beaucoup de temps à tondre, désherber et nettoyer le village. Ils ont planté toutes les fleurs.

Ils ont nettoyé le talus entre le Bois des Calpres et Belambra. Reste à faire le sentier.

Ils ont réparé aujourd'hui le socle de la petite fontaine à la Source.

#### Travail du Théron :

Les agents du Pays d'Art et d'Histoire sont venus avec un architecte du CAUE pour voir les travaux à réaliser sur le Travail du Théron. Ils demandent que la charpente et la toiture soient refaits en matériaux de récupération (poutres en chêne et tuiles canal anciennes). La toiture devra être à deux pentes.

Les devis seront modifiés en conséquence. Suivant le montant des devis, une demande de subvention pourra être faite au titre du fonds Denieul.

### Sentiers de randonnées :

D. Lagarrigue informe les élus que la Communauté des Communes entretiendra cette année tous les sentiers. Ensuite, chaque commune reprendra l'entretien ou non de ces chemins. Cauvaldor accepterait d'entretenir un sentier de plus par commune, moyennant une participation de 50 € par km et un seul passage par an. A partir de janvier 2018, seul le circuit du Bois des Jonquilles sera entretenu par les agents de la communauté.

Les élus décident de ne pas rajouter de circuit, mais estiment que les autres circuits ne doivent pas être abandonnés. E. Branche propose de faire une Journée des Chemins pour l'entretien de ces circuits en faisant appel au bénévolat.

Les circuits inclus dans le PDIPR (Plan Départemental des Itinéraires et Promenades de Randonnées) continueront à bénéficier d'un passage par an par les agents du Département.

### K. Campdoras-Ragon :

L'inauguration de l'exposition photos de Krista Boggs s'est très bien passée. Il y avait une quarantaine de participants.

### Ph. Kerninon :

- Il remercie l'ensemble du Conseil Municipal pour leurs gestes d'amitié lors du décès de sa mère.
- Le petit bulletin est pratiquement terminé. Il sera déposé jeudi à la Poste pour distribution la semaine prochaine.
- Le Comité des Fêtes prépare les 3 jours de festivités des 19, 20 et 22 juillet. Les agents les aideront pour la mise en place de toutes les installations.
- Christopher Gibert a élaboré un projet d'animations musicales avec les enfants des écoles en collaboration avec plusieurs associations.
- M. Santhune qui avait déjà été en contact avec la commune pour évoquer l'entretien des espaces boisés, étudie un projet avec les enfants des écoles pour planter des arbres, action qui pourrait être en lien avec l'Agenda 21.

### E. Branche:

La commission Lien Social effectuera en juillet sa visite traditionnelle auprès des personnes en maison de retraite. Tous les conseillers sont invités à y participer.

### I. Cépède-Lascoste :

F. Topper du SYDED a effectué la collecte des conteneurs de tri avec les agents de Cauvaldor. Il a relevé des erreurs sur plusieurs secteurs. Des affiches reprenant les règles de tri seront apposées sur ces conteneurs.

## **POINT SUR LES DOSSIERS**

Le Maire informe les élus de l'avancement des travaux sur différents projets :

### **SUBVENTION AMENDES DE POLICE**

Le Maire informe les élus que le Conseil Départemental a accordé une subvention de 2 515.64 € pour la mise en place de radars pédagogiques aux entrées de village et de 4 coussins berlinois sur l'Avenue de la Source. Le matériel va être commandé dans les prochains jours . L'installation de ces équipements se fera en concertation avec le Service Territorial Routier de Saint-Céré.

## MODIFICATION DU CLASSEMENT DE LA VOIRIE

D. Lagarrigue rappelle aux élus la décision de la communauté de communes de prendre en charge la totalité de la voirie communale. Après vérification des tableaux de classement de la voirie communale, il apparaît qu'il y a lieu de procéder à plusieurs modifications :

### Voirie à modifier:

Voie	Cat	Nom	Long déjà classée	Long à classer	Emprise
<u>VC 249 devient VC 250 (VC 249 : numéro déjà utilisé)</u>	2	des Barrières	72m		de la VC 4 à la limite du terrain Tournié
VC 231	2	des Barrières Basses	250m	538m	Voirie des Malaudes -de l'extrémité de la VC 231 à la VC 206
VC 235	2	de la Ferme de Salgues	210m	75m	de la RD 673 à la station d'épuration

### Voirie à classer:

Voie	Cat	Nom	Long déjà classée	Long à classer	Emprise
VC 201	1	du Mas des Vignes	80m	430m	de l'extrémité de la VC 223 à la RD 673

### Place à déclasser:

Voie	Nom	surface classée	surf à déclasser	observations
place 6 (section AE)	Place des Écoles	3630 m <sup>2</sup>	1557 m <sup>2</sup>	1557 m <sup>2</sup> cédés à la Communauté de Communes pour la construction de la Maison de Santé

Les élus, après en avoir délibéré et à l'unanimité, :

- acceptent les modifications telles que proposées ci-dessus
- donnent tout pouvoir au Maire pour signer les documents nécessaires à la conclusion de cette affaire.

## APPROBATION DE L'AGENDA 21 « NOTRE VILLAGE TERRE D'AVENIR », PROGRAMME 2

Ph. Kerninon, Adjoint au Maire rappelle à l'assemblée la délibération du 19 Décembre 2013, portant sur l'engagement de la commune à élaborer et à mettre en place l'Agenda 21 local « Notre Village, Terre d'Avenir ».

L'obtention du label a été effective en 2014. Suite à l'évaluation effectuée le 3 Mai 2018 par l'Association Nationale Notre Village et aux différentes réunions de comité pilotage, il présente au Conseil Municipal la Charte « Notre Village Terre d'Avenir », Programme 2, et la soumet au vote. Cette Charte précise les différents choix permettant des actions concrètes à l'échelle locale et s'inscrivant dans les finalités définies par le ministère de la Transition écologique et solidaire :

- Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère
- Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources
- Épanouissement de tous les êtres humains
- Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations
- Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver la Charte « Notre Village Terre d'Avenir », Programme 2.

## **TRAVAUX DE RÉFECTION DE TOITURE AU FOYER RURAL**

D. Lagarrigue présente les deux devis reçus pour la réfection de la toiture du foyer rural. L'un est de 11749 € HT et l'autre de 25 739 € HT. Cependant, les deux entreprises n'offrent pas exactement les mêmes prestations. Après avoir comparé point par point les deux devis et vu les artisans, il précise que le devis présenté par l'entreprise Chalvet lui paraît être le mieux-disant.

Les élus, après en avoir délibéré, décident de retenir l'entreprise Chalvet pour effectuer les travaux de réfection de toiture au foyer rural et demandent à rajouter un film isolant sous toiture.

## **DÉCISION MODIFICATIVE N°2 BUDGET COMMUNAL**

A. Terlizzi informe les élus que le décompte de fin de saison 2016-2017 du Casino d'Alvignac met en évidence un crédit d'impôt de 6 094 € et un trop perçu sur mai 2018 de 1 218€. Cette somme doit leur être remboursée. Pour cela, il est nécessaire d'effectuer un virement de crédits pour abonder le chapitre 67.

Les élus, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décident d'opérer le virement de crédit comme ci-dessous et autorisent le maire à signer tout document relatif à cette affaire.

<b>DIMINUTION DE CREDITS</b>	<b>AUGMENTATION DE CREDITS</b>
Compte 61523 : 7 312 €	Compte 673: 7 312 €

## **CONVENTION DE MISE À DISPOSITION**

**VU** le Code Général des collectivités territoriales,

**VU** la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

**VU** la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

**VU** la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

**VU** le décret n°2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux,

**VU** le décret n° 2011-515 du 10 mai 2011 relatif au calcul des modalités de remboursement des frais de fonctionnement des services mis à disposition dans le cadre de l'article L. 5211-4-1 du code général des collectivités territoriales,

**CONSIDERANT** que le transfert des compétences des communes vers la communauté de communes ne permet pas le transfert total des agents affectés partiellement à ces missions,

**CONSIDERANT** que les services de la communauté de communes CAUSSES et VALLEE de la DORDOGNE et de la commune d'ALVIGNAC peuvent être partagés pour l'exercice de certaines activités, compétences ou thématiques lorsque cela présente une notion d'intérêt public et ce, dans le cadre d'une bonne organisation des services communautaires ou communaux,

**CONSIDERANT** les besoins en moyens de la communauté de communes CAUSSES et VALLEE de la DORDOGNE et de la commune d'ALVIGNAC pour assurer des interventions dans certains services, domaines d'activités ou certaines thématiques,

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que, dans le cadre d'une bonne organisation des services, chaque activité communautaire ou communale peut faire l'objet d'une mise à disposition.

Au sein des anciennes communautés de communes, différents types de mutualisation étaient mis en place selon les compétences exercées : voirie, enfance jeunesse et activités sportives principalement.

Depuis la fusion de 2017, entre les communautés de communes CAUSSES et VALLEE de la DORDOGNE, CERE et DORDOGNE avec rattachement de la commune de SOUSCEYRAC en QUERCY et l'intégration du personnel du SMIVU de voirie de BRETENOUX au 1<sup>er</sup> janvier 2018, il s'avère nécessaire de présenter un nouveau projet de convention de mise à disposition et ses annexes.

Cette mutualisation s'étend également au Centre Intercommunal d'Action Sociale de CAUVALDOR. En effet, par délibération n°24 du 21 décembre 2017, le conseil communautaire a approuvé la compétence d'intérêt communautaire « social / solidarité ». Les champs d'action du C.I.A.S. CAUVALDOR intègrent les cyber bases comme lieux et activités d'action sociale, les agents communautaires affectés à cette mission sont donc mis à disposition du C.I.A.S. CAUVALDOR. Cette mise à disposition est aussi effective pour les agents issus des anciens centres communaux d'action sociale. Chaque agent est affecté pour le temps de travail de la thématique sociale. Le C.I.A.S. CAUVALDOR remboursera les communes, ainsi que la communauté de communes pour les agents dédiés.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal de l'autoriser à signer des conventions de mise à disposition des agents relevant des différents services et pouvant être partagés :

- ascendantes (de commune vers communauté),
- descendante (de communauté vers commune)
- horizontale (avec des établissements rattachés).

Le projet de convention précise les conditions de mise à disposition des personnels. Les informations relatives aux agents concernés, aux missions confiées et aux modalités pratiques font l'objet d'annexes. L'accord écrit de l'agent mis à disposition ainsi qu'un arrêté de mise à disposition compléteront cette procédure.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- **D'AUTORISER** le Maire à signer les conventions de mise à disposition et toute pièce annexe y afférente,
- **DE DIRE** que les mutualisations feront l'objet d'un rapport annuel,
- **DE DONNER** tous pouvoirs au Maire pour effectuer les démarches nécessaires et signer toutes pièces inhérentes à la mise en œuvre de cette décision.

## **PANNEAU D'INFORMATION AIRE DE CAMPING CARS**

Le Maire présente plusieurs esquisses du panneau d'information qui sera affiché à l'aire de camping cars. Il présentera tous les commerces et indiquera leur emplacement. Chacun est invité à en prendre

connaissance et formuler ses observations. Les corrections seront effectuées et le plan définitif sera transmis pour info à chaque conseiller.

### **TERRAIN DES BARRIERES HAUTES**

Le Maire rappelle que le terrain des Barrières Hautes (parcelle AD 155) à usage actuel de parking ne peut être vendu du fait de la présence de canalisations et de compteurs. Cependant, ce terrain s'est dégradé au fil du temps et nécessite des travaux. Il propose de le transformer :

- maintien d'une zone de stationnement en bordure de la voie avec des emplacements délimités
- aménager le reste du terrain en espace vert en conservant les arbres présents et en rajoutant des bancs.

Ces travaux seraient faits par une entreprise.

Les élus, après en avoir délibéré, décident, à la majorité des voix d'accepter la proposition du maire et l'autorisent à demander les devis nécessaires à la réalisation de ces travaux.

### **QUESTIONS DIVERSES**

Le Maire présente les résultats du Casino pour le mois de mai. Ils ont bons. Depuis le début de l'année, les résultats mensuels sont supérieurs à ceux de l'année dernière à la même époque.

Certains agents peuvent bénéficier de médaille d'honneur en fonction de leur temps de travail dans la fonction publique. Ils compléteront leur dossier et bénéficieront de la prestation du CNAS.

La présence d'agneaux a été signalée à la mairie dans les bâtiments agricoles des Barrières Basses. L'agriculteur interrogé a précisé avoir le droit d'installer ces animaux.

I. Livi informe le conseil municipal que les arbres du Parc de M. Souladié touchent la toiture de sa maison ainsi que celle de M. Samper. Elle demande si ces arbres peuvent être élagués.

Fin de séance à 23h 35.

ALFRED MATHIEU  
TERLIZZI

DANIEL  
LAGARRIGUE

ISABELLE CÉPÈDE-  
LASCOSTE

PHILIPPE  
KERNINON

OLIVIER  
FAURE

KARL  
CAMPDORAS-RAGON

JEAN-LUC  
LAMBERT

SÉVERINE  
MARTIGNAC

ISABELLE  
LIVI

ANNE  
GIETHLEN

EDWIGE  
LAVAL

ÉDITH  
BRANCHE

JEAN-MICHEL  
CANCÈS

ANAËL  
MARTIN

ALEXA  
OSMONT